



SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE



CICR

EN BREF



SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

Le CICR définit la sécurité économique comme la situation d'une personne, d'un ménage ou d'une communauté qui est en mesure de pourvoir durablement à ses besoins essentiels et à ses dépenses de première nécessité compte tenu de ses besoins physiologiques, de son environnement et des normes culturelles en vigueur.

Nourriture, abri, vêtements et hygiène sont des besoins essentiels ; les dépenses qui en découlent sont considérées comme incontournables, tout comme les coûts – taxes comprises – associés aux moyens et activités de subsistance minimaux, aux soins de santé et à l'éducation.

L'équipe du CICR chargée de la sécurité économique a pour mission d'aider, en temps utile et avec flexibilité, les victimes d'un conflit armé ou

d'autres situations de violence à subvenir à leurs besoins essentiels et à faire face à leurs dépenses de première nécessité par des moyens durables et respectueux de leur dignité.

L'action du CICR ne concerne pas seulement les civils mais aussi les personnes privées de liberté. Les besoins des détenus en matière de sécurité alimentaire et économique sont donc également évalués, et pris en charge le cas échéant.

L'assistance fournie par l'équipe Sécurité économique est fondée sur une analyse pluridisciplinaire des besoins, des facteurs de vulnérabilité et des capacités. Différents modes d'action sont utilisés en fonction du contexte, du calendrier prévu, ainsi que des caractéristiques et de la situation des populations touchées.



Olga Mitcheva/CICR



Boris Heger/CICR

TYPES DE PROGRAMMES

Le CICR met en œuvre différents programmes de sécurité économique en fonction des besoins et capacités recensés, de l'analyse des diverses options d'intervention, et du contexte de crise (pré-crise, crise aiguë, crise chronique, post-crise).

Les **activités de secours** répondent à des besoins urgents. Il s'agit par exemple de veiller à ce que les conditions de vie élémentaires soient réunies et à ce que les besoins alimentaires soient couverts quantitativement et qualitativement (nourriture suffisamment variée, moyens nécessaires pour que la population puisse préparer et consommer sa nourriture de manière à en préserver la valeur nutritionnelle, etc.). Ces activités doivent aussi permettre la mise en œuvre d'activités de subsistance vitales.

Les **activités de soutien** aux moyens de subsistance visent à rétablir ou à renforcer ces moyens.

L'**aide structurelle** a pour but de rétablir ou de développer les capacités des prestataires de services.

Ces trois types d'activités peuvent être déployés consécutivement ou simultanément.

Programmes d'aide alimentaire

- Activités de secours : distribution de vivres, coupons alimentaires, allocation d'argent, ou combinaison des deux, programmes « argent contre travail » ou « nourriture contre travail », alimentation supplémentaire, alimentation thérapeutique.
- Activités de soutien aux moyens de subsistance : distribution de semences potagères, conseils techniques pour la conservation des aliments.

Programmes d'aide à la production alimentaire

- Activités de secours : distribution de nourriture, d'argent ou de coupons dans l'attente de la prochaine récolte ou pour l'acquisition d'équipement et/ou de fournitures agricoles ; fourniture d'équipement ou de matériel pour l'agriculture, l'élevage et la pêche (semences, outils, engrais, pesticides, vaccins, médicaments, fourrage), ou de coupons permettant de les acquérir ; paiement pour la réduction du cheptel (lorsque les familles n'ont pas les moyens d'entretenir les animaux).
- Activités de soutien aux moyens de subsistance : programmes « nourriture contre travail » ou « argent contre travail » pour la reconstruction, l'amélioration ou l'entretien des infrastructures agricoles ou dans le cadre d'activités associées à l'agriculture (irrigation, mesures anti-érosion, pépinières, multiplication des semences) ;



fourniture de machines agricoles ou de services de mécanisation, ou de coupons permettant de les acquérir ; reconstitution du cheptel ; formations pour les agriculteurs.

Programmes d'aide au revenu

- Activités de secours : allocation d'argent, bons d'achat, programmes « argent contre travail ».
- Activités de soutien aux moyens de subsistance : fourniture de matériel pour la production de biens et de services, ou remise de coupons ou d'argent permettant de l'acquérir ; projets microéconomiques ; formation professionnelle ; facilitation de l'accès aux services de microfinance.

Programmes axés sur les besoins essentiels

- Activités de secours : fourniture d'articles ménagers de première nécessité ou de coupons permettant de les acquérir ; allocation d'argent.

Programmes de renforcement des capacités des prestataires de services

- Aide structurelle : formation en ateliers, encadrement/formation en cours d'emploi, renforcement/développement des programmes de formation ; fourniture de matériel/d'équipement.

MODES D'ACTION

Le CICR utilise quatre modes d'action qui sont tous applicables dans le domaine de la sécurité économique :

- la *substitution* : fourniture directe d'assistance à la place des prestataires de services lorsque ceux-ci ne peuvent ou ne veulent pas s'en charger ;
- le *soutien* aux prestataires de services locaux afin qu'ils puissent répondre aux besoins ;
- la *persuasion*, pour convaincre les autorités compétentes de répondre aux besoins ;
- la *mobilisation* de tiers pour répondre aux besoins ou convaincre les autorités compétentes de le faire.

Dans de rares cas, lorsqu'aucun autre mode d'action n'a réussi, le CICR recourt à la dénonciation et informe le public de l'échec d'une intervention ou de l'absence d'intervention.

Le choix des modes d'action et leur combinaison sont fonction de la gravité de la situation, de l'urgence des besoins, et des capacités des prestataires de services et des autorités.



ESTIMATION DES BESOINS, SUIVI ET ÉVALUATION

Les composantes clés de la sécurité économique d'une population font l'objet d'une estimation des besoins, d'un suivi et d'une évaluation :

- *Consommation alimentaire* : en quoi consiste le régime alimentaire de la population ? Couvre-t-il les besoins nutritionnels ?
- *Production alimentaire* : la population peut-elle poursuivre ses activités agricoles de subsistance ?
- *Revenus* : la population peut-elle gagner ou obtenir de l'argent pour ses dépenses essentielles ?
- *Conditions de vie* : la population est-elle protégée contre les menaces climatiques ? A-t-elle les moyens de cuisiner ? de préserver des conditions d'hygiène minimales ?

Pour déterminer comment répondre efficacement aux besoins de la population en matière de sécurité économique, il faut évaluer les capacités d'intervention des autorités et des prestataires de services, à savoir l'État, la société civile et la Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge.

Les estimations de besoins dans le domaine de la sécurité économique relèvent de la mission globale du CICR qui est de porter assistance aux victimes de conflits armés ou d'autres situations de violence, et de protéger leur vie et leur dignité.

Elles tiennent également compte d'autres facteurs qui influent directement sur la capacité de la population à assurer sa sécurité économique : situation en matière de santé publique, d'accès aux soins, d'assainissement, d'approvisionnement en eau et d'habitat, et de protection.

Des estimations sont effectuées à chaque étape de la crise. Dans un contexte de pré-crise ou de crise aiguë, les informations servent à sauver des vies et à protéger les moyens de subsistance. Dans un contexte de crise chronique ou d'après-crise, elles précisent les besoins en matière de rétablissement et de renforcement des moyens de subsistance.

Une fois l'intervention lancée, un travail de suivi et d'évaluation est effectué régulièrement pour déterminer le degré de couverture des besoins et les éventuels ajustements requis, et tirer des enseignements en vue des opérations futures.



Jessica Barry/CICR



Kate Holtz/CICR

QUESTIONS TRANSVERSALES

Vulnérabilité, résilience et gestion des risques, nutrition : l'équipe du CICR chargée de la sécurité économique est confrontée à ces questions dans l'ensemble de ses activités. Elle les prend en compte lors des estimations de besoins et du choix des actions qui répondront le mieux aux besoins des plus démunis à court et à long terme :

- **Vulnérabilité** : tant les estimations de besoins que les programmes tiennent compte de la vulnérabilité spécifique des individus et des groupes en fonction des éléments suivants : sexe, âge, santé, capacités physiques, situation de déplacement ou non, et situation socioéconomique.
- **Résilience et gestion des risques** : tout en répondant aux besoins essentiels, les programmes de sécurité économique visent aussi à renforcer les capacités de la population à faire face à divers risques. Ils doivent, si

possible, tirer parti des stratégies d'adaptation durables et renforcer les moyens et activités de subsistance à moyen et long terme.

- **Nutrition** : des programmes d'alimentation thérapeutique ou supplémentaire sont mis en œuvre lorsque le taux de malnutrition aiguë est élevé et qu'aucun autre organisme ne fournit l'assistance requise (par exemple dans certains lieux de détention). En cas de persistance de taux élevés de malnutrition aiguë ou chronique, les programmes de sécurité économique peuvent être adaptés afin de réduire ces taux ou, au moins, d'éviter qu'ils augmentent. Ces actions sont plus efficaces si elles sont intégrées avec les programmes Santé, Assainissement et Eau et habitat.



Diana Mrazikova/CICR



Jacques Gay-Crostaix/CICR

APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE / PARTENARIATS

Les activités visant à la sécurité économique exigent des compétences dans les domaines suivants : analyse de l'économie des ménages, agronomie, médecine vétérinaire, microéconomie et analyse des marchés, nutrition humaine et formation pour adultes.

Pour compléter ses propres compétences, le CICR noue des partenariats avec les Sociétés nationales du pays hôte et d'autres pays. Lorsque la Société nationale du pays hôte elle-même n'a qu'une marge de manœuvre limitée sur le terrain, il peut aussi en nouer avec des organisations non gouvernementales locales et des membres de la société civile (organisations, groupes ou individus).

EFFECTIFS ET BUDGET ALLOUÉS À LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

Les effectifs et le budget alloués varient d'une année à l'autre ; les effectifs tournent généralement autour de 900 personnes (dont une centaine d'expatriés) et le budget représente environ un tiers du budget terrain du CICR.



CICR

Comité international de la Croix-Rouge
19, avenue de la Paix
1202 Genève, Suisse
T + 41 22 734 60 01 F + 41 22 733 20 57
E-mail: shop@icrc.org www.icrc.org
© CICR, octobre 2013